

# Centre Hospitalier d'Erstein

## CHARTRE DE L'USAGER EN SANTÉ MENTALE

*Déclinaison des grands principes de la Charte de l'Usager en Santé Mentale, signée à Paris le 8 décembre 2000.  
Cette charte est éditée par la F.N.A.P. Psy Conférence Nationale Présidents des C.M.E. des Centres Hospitaliers Spécialisés.*

### Valeurs exprimées dans la Charte de l'Usager en Santé Mentale

**Traiter** le patient avec respect et sollicitude.

**Respecter** l'intimité, la vie privée ainsi que la confidentialité des informations concernant le patient.

**Prendre** en compte la dimension douloureuse physique et psychologique.

**Travailler** en réseau dans le respect du secret professionnel afin d'échanger les informations utiles concernant le patient et optimiser ainsi les prises en charge.

**Assurer** l'accessibilité aux soins pour tous et insister sur la qualité de l'accueil.

**Donner** aux familles la possibilité de rencontrer l'équipe soignante et de s'associer au projet thérapeutique.

**Inform**er le patient de ses droits et obtenir son consentement s'il est amené à faire l'objet d'actions de formation du personnel et des étudiants.

**Susciter** l'adhésion du patient au projet de soins.

**Donner** au patient une information claire et compréhensible sur les conditions d'accueil et de séjour.

**Véhiculer** une image moins dévalorisante de la maladie mentale afin de favoriser la réinsertion.

**Mobiliser** le patient de façon positive autour de ses capacités, ses connaissances et savoir-faire.

**Évaluer** de manière régulière la satisfaction de l'utilisateur, dans le but d'une amélioration constante de l'accueil, du soin, et de la prévention.

*L'intégralité de cette charte est disponible sur le site internet de notre établissement : [www.ch-erstein.fr](http://www.ch-erstein.fr)*